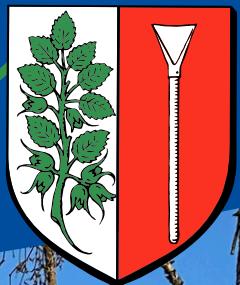


LE JOURNAL D'ÖBERHASLACH

Bulletin municipal n°44 - Janvier 2026



De nouvelles décos à l'entrée du village
confectionnées par nos bénévoles

Dépôt légal
Janvier 2026
ISSN 3076-436X

Les services de la mairie

NOUS VOUS ACCUEILLONS...

Lundi et mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Mercredi de 8h30 à 12h

Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Vendredi de 8h30 à 11h30

Samedi de 10h à 12h

POUR NOUS CONTACTER

Mairie d'Oberhaslach
22 rue du Nideck
67280 OBERHASLACH

03.88.50.90.15

mairie@oberhaslach.fr

INFORMATIONS ET ACTUALITÉS DE LA COMMUNE



Sur le site internet
www.commune-oberhaslach.fr



Sur la page Facebook
[« Commune d'Oberhaslach »](#)



Avec l'application mobile
[« IntraMuros »](#)

Téléchargement gratuit sur le
Play Store et l'App Store !
Ne nécessite aucune inscription

A vos agendas !

Collecte sélective

À votre porte

- Vendredi 30/01
- Vendredi 27/02
- Samedi 28/03
- Vendredi 24/04
- Samedi 30/05



Don du sang À la salle des fêtes

- Lundi 9 février 2026 de 17h à 20h à OBERHASLACH
- Lundi 27 avril 2026 de 17h à 20h à NIEDERHASLACH



Aire de déchets verts

Sur le site du « Kaligoffe » après le terrain de football

▪ Ouverte tous les samedis (sauf jours fériés)
de 9h à 11h, de mi-mars à mi-octobre

*En dehors de cette période et de cette tranche horaire,
vous pouvez vous rendre à la déchetterie du Select'om de
Muhlbach sur Bruche aux horaires d'ouverture habituels.*

Collecte des sapins de Noël

Par les conscrits à votre domicile

▪ Le dimanche 11 janvier 2026 à 9h

▪ Sapin à déposer en bord de rue,
devant votre domicile

▪ Participation du montant de votre choix auprès
des conscrits



Mesdames, Messieurs, Mes chers concitoyens,

Voilà déjà arrivé le dernier numéro de votre journal municipal de cette mandature. D'ici quelques semaines, les 15 et 22 mars 2025, nous serons toutes et tous appelés aux urnes pour renouveler le Conseil Municipal.

L'année qui s'achève aura encore été riche de belles réalisations, je tiens donc à remercier ici l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour le travail qu'ils auront fourni tout au long de ces six dernières années. Ensemble, ils auront su prendre des décisions importantes pour notre village en assurant toujours une gestion rigoureuse et prudente.



Grâce à leur action, notre situation financière est saine. C'est le socle qui permettra demain d'envisager des projets enthousiasmants et de continuer à investir pour l'avenir sans alourdir la charge qui pèse sur l'ensemble des contribuables.

Je veux également remercier le personnel communal pour son engagement constant au service de tous, facilitant la prise de décision des élus tout en permettant de répondre au mieux aux sollicitations de chacun.

Le développement et la qualité de vie d'un village comme le nôtre repose sur notre engagement collectif.

Je veux ici saluer avec force l'extraordinaire dynamisme de nos associations, véritables piliers du lien social et de l'animation de notre village. Merci à tous les bénévoles qui, par leur passion et leur dévouement, font battre le cœur de notre commune. Merci également à nos acteurs économiques, agriculteurs, industriels, artisans ou commerçants de proximité, garants de notre vitalité économique.

En cette nouvelle année, renouvelons ensemble notre attachement à notre village, à la solidarité et au progrès partagé. Quoiqu'il puisse advenir dans les prochains mois, je sais que notre collectivité pourra toujours compter sur cette force collective pour relever les défis à venir.

Aussi c'est avec un immense optimisme et une foi inébranlable en notre avenir commun que je vous adresse mes vœux les plus sincères, au nom du Conseil Municipal et en mon nom personnel, des vœux de santé naturellement, de bonheur et de réussite.

Que 2026 soit pour vous et vos proches une année rayonnante, riche en moments partagés et en projets accomplis !

Bien à vous,


Votre Maire
Jean BIEHLER



Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 6 octobre 2025

LOTISSEMENT COMMUNAL - CHANGEMENT DE COORDONNÉES NOTARIALES

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil Municipal la délibération de 2022 relative à la vente de terrains dans le lotissement communal.

En raison du changement d'adresse postale du notaire Maître Maxime Lavigne, celui-ci est désormais établi à Strasbourg.

La délibération précédente a donc été modifiée afin d'actualiser ses coordonnées.

Le Conseil a approuvé cette mise à jour à l'unanimité.

ACQUISITION FONCIÈRE – ACHAT DE PARCELLES DE TERRAIN

Monsieur le Maire a présenté une proposition d'achat de deux petites parcelles appartenant à Madame Michèle Laurence Schnelzauer, épouse Ziglio, situées aux lieux-dits Luetzelkoepfel et Eisengrub.

Ces terrains, d'une surface totale de 20,29 ares, seront acquis au prix de 80 € l'are, soit un montant global de 1 623,20 €, la commune prenant en charge les frais de notaire et annexes.

L'objectif est d'intégrer ces parcelles au domaine communal.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité des membres présents, et Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents correspondants.

TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DU MOULIN – OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Monsieur le Maire a expliqué la nécessité de souscrire une ligne de trésorerie afin de faire face à un besoin temporaire de financement, dans l'attente du versement des subventions liées aux travaux de réaménagement de la rue du Moulin (rénovation des réseaux, réfection de la voirie et aménagement des abords).

Le Crédit Agricole Alsace Vosges de Strasbourg a proposé une offre que le Conseil Municipal a retenue.

Cette ligne de trésorerie, d'un montant de 500 000 €, est ouverte pour un an. Le taux d'intérêt est calculé sur la base de l'Euribor à 3 mois, auquel s'ajoute une marge de 1,10 %, sans possibilité de taux négatif.

Les intérêts seront versés chaque trimestre, et le capital remboursé en une seule fois à la fin du contrat, ou plus tôt si la situation financière de la commune le permet.

Des frais de dossier et de commission modestes sont également prévus.

Le Conseil Municipal a validé cette opération à l'unanimité et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention ainsi qu'à effectuer les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Séance ordinaire du 6 octobre 2025

💧 RAPPORT SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT EN 2024

Monsieur le Maire a présenté les rapports annuels 2024 établis par le SDEA et la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.

Ces documents confirment la bonne qualité de l'eau potable distribuée sur la commune ainsi qu'une gestion maîtrisée des coûts des services d'eau et d'assainissement.

Le Conseil Municipal en a pris acte.

💡 ASSURANCE – INDEMNISATION D'UN SINISTRE SUR UN BIEN COMMUNAL

À la suite d'un incident sur l'éclairage public, survenu rue des Sapins / rue des Pèlerins, la commune a perçu de la compagnie Allianz un chèque d'indemnisation de 352,45 €. Le Conseil a accepté cette indemnisation à l'unanimité.

🦋 ESPÈCES À ENJEUX POUR LA SANTÉ HUMAINE (EESH) – DÉSIGNATION D'UNE RÉFÉRENTE TERRITORIALE

Monsieur le Maire a présenté le courrier de la Préfecture du Bas-Rhin (26 août 2025) relatif à la prévention des espèces présentant un risque sanitaire (moustique tigre, frelon asiatique, chenille processionnaire, etc...).

Pour assurer un suivi local efficace, la commune a désigné Madame Rachel Le Guerer-Verger comme référente territoriale EESH. Cette nomination a été approuvée à l'unanimité.

⚽ SUBVENTION AU FOOTBALL CLUB HASLACH

Lors de l'examen de ce point, Monsieur Éric Wihr, concerné en tant que président de l'association, a quitté la salle des délibérations.

Le Conseil Municipal a ensuite voté une subvention de 300 € au Football Club Haslach d'Oberhaslach pour contribuer à la remise en état du terrain de football.

Cette aide sera prélevée sur le budget primitif 2025, et la décision a été votée à l'unanimité des membres restants.

♣ SUBVENTION SCOLAIRE – CLASSE VERTE ENVIRONNEMENT

Monsieur le Maire a présenté une demande de l'école de Wolxheim, sollicitant un soutien pour la participation d'une élève d'Oberhaslach à une classe verte environnementale du 27 au 30 avril 2026.

Le Conseil Municipal a accepté d'attribuer une aide de 5 € par jour et par élève, soit 20 € au total, versée sur présentation d'un justificatif de participation.

Cette décision a été prise à l'unanimité.



Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 8 décembre 2025

MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU RÉGIME INDEMNITAIRE POUR LES AGENTS COMMUNAUX

Lors de sa séance, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place, à compter du 1er janvier 2026, le RIFSEEP, nouveau régime indemnitaire applicable aux agents de la commune.

Ce dispositif, commun à l'ensemble de la fonction publique, vise à harmoniser et moderniser les primes versées aux agents, tout en tenant compte des fonctions exercées, du niveau de responsabilité et d'expertise, des contraintes propres à certains postes et de l'engagement professionnel de chacun.

Présenté par Monsieur le Maire, le RIFSEEP se compose de deux parties :

- une indemnité mensuelle liée aux fonctions occupées (IFSE),
- un complément annuel (CIA), attribué en fonction de l'implication et de la manière de servir, évaluées lors de l'entretien professionnel.

Le Conseil Municipal valide le principe de cette réforme qui permet de mieux reconnaître les missions et responsabilités des agents, de valoriser l'expérience professionnelle, et de renforcer l'attractivité de la collectivité.

Le Conseil Municipal a également décidé de garantir à chaque agent le maintien de son niveau de rémunération indemnitaire, lorsqu'une situation individuelle serait défavorisée par la réforme, et ce jusqu'à un éventuel changement de fonctions.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal, et les anciennes primes non compatibles avec ce dispositif seront supprimées à compter de son entrée en vigueur.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ DES AGENTS COMMUNAUX

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à la convention de participation « santé » du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la période 2026–2031.

Ce dispositif permet aux agents de bénéficier d'une complémentaire santé mutualisée à des conditions avantageuses. La commune participera à son financement à hauteur de 50 € par agent et par mois, quel que soit le niveau de garanties choisi.

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette convention, affirmant ainsi son engagement en faveur de la protection sociale des agents communaux.

DÉNOMINATION D'UN CARREFOUR FORESTIER

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de donner le nom de « Carrefour Albert ERHART » au carrefour situé à l'intersection du chemin forestier du Weinbaechel et du chemin forestier des Pionniers.

Cette dénomination vise à rendre un hommage à Monsieur Albert ERHART. Monsieur le Maire est chargé d'en informer les services concernés, notamment l'ONF.

LOCATION DU FOYER DE L'ERMITAGE SAINT-FLORENT

À la suite de l'acquisition de l'Ermitage Saint-Florent, le Conseil Municipal a décidé de mettre en location le bâtiment « Foyer », afin de permettre son utilisation par les habitants, les associations et les usagers extérieurs.

Les tarifs ont été fixés comme suit :

- Associations : 60 € par week-end
- Particuliers : 200 € par week-end
- Usagers extérieurs : 250 € par week-end

Un forfait en semaine est également prévu au tarif de 60 € par jour.

La location de la vaisselle est proposée au tarif de 15 €, et un forfait de 50 € pourra être appliqué en cas de manquement au nettoyage ou de casse de petit matériel.

Les frais d'électricité, non compris dans le prix de location, seront facturés au réel sur la base d'un relevé de compteur effectué avant et après chaque utilisation.

ENGAGEMENT PROCÉDURE DE STATION CLASSÉE DE TOURISME

Déjà reconnue comme « commune touristique » par arrêté préfectoral, la commune souhaite franchir une nouvelle étape afin de valoriser son attractivité, son cadre de vie et la qualité de son accueil touristique.

Ce classement officiel permettrait notamment, de renforcer la notoriété et l'image touristique de la commune, de soutenir le développement économique local et de conforter les actions menées en faveur de l'accueil des visiteurs et des services proposés.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à déposer la demande de classement et à signer l'ensemble des documents nécessaires à la constitution du dossier.

FORêt COMMUNALE : PRÉVISIONS 2026

Le Conseil Municipal approuve l'état prévisionnel des coupes et des travaux d'exploitation de la forêt communale pour l'année 2026, présenté par l'ONF.

Les principales données sont les suivantes :

- Recettes brutes : 117 970 € HT (pour 1 846 m³ de bois)
- Dépenses d'exploitation : 73 188 € HT
- Bilan net prévisionnel : 44 782 € HT

Le programme d'actions pour 2026 s'élève à 31 130 € HT, et les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif « Forêt ».

Monsieur le Maire est autorisé à signer les conventions nécessaires au fur et à mesure de l'avancement des coupes et travaux.

Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 8 décembre 2025

❖ FORÊT COMMUNALE : ENCADREMENT DES TRAVAUX 2026

Le Conseil Municipal approuve les prestations d'encadrement des travaux d'exploitation et patrimoniaux en forêt communale pour 2026, présentées par l'ONF.

- Travaux d'exploitation : 5 364 € HT
- Travaux patrimoniaux (maintenance, sylviculture, infrastructure) : 3 746,52 € HT

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif « Forêt ».

Monsieur le Maire est autorisé à signer les conventions nécessaires avec l'ONF.

⌚ MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à engager et mandater certaines dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2026, conformément à la réglementation en vigueur.

Cette autorisation concerne un montant total de 304 467,58 €, soit 25 % des crédits d'investissement ouverts en 2025 (hors remboursement de la dette), et sera consacré aux travaux suivants :

- Réaménagement de voirie : 244 467,58 €
- Autres installations : 60 000 €

Cette décision permet d'assurer la continuité des projets d'investissement et de préparer le budget dans de bonnes conditions.

⌚ AUTORISATION DE VIREMENTS DE CRÉDITS

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à réaliser, pour l'exercice 2026, des virements de crédits entre chapitres (hors dépenses de personnel) au sein des sections d'investissement et de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Ces mouvements de crédits permettront d'adapter le budget en cours d'année sans compromettre le règlement des dépenses obligatoires. Monsieur le Maire est également autorisé à signer les décisions et documents nécessaires pour en assurer la transmission aux services de l'État et au comptable.

PRÉVENTION – CYBERSÉCURITÉ

Les escroqueries numériques et téléphoniques sont en constante évolution et touchent aussi bien les professionnels que les particuliers.

Afin de sensibiliser le plus grand nombre aux risques actuels et aux bons réflexes à adopter, la commune relaie ci-dessous deux alertes issues de La Cyber-Lettre de la Gendarmerie – Région Grand Est, relatives à des tentatives de fraude en recrudescence.



ALERTE AU FAUX COURSIER : UNE ESCROQUERIE EN RECRUDESCENCE

Des escrocs se font passer pour le service fraude de votre banque et vous contactent par téléphone en évoquant de prétendues transactions suspectes sur votre compte. Grâce à une technique dite de « spoofing », le numéro affiché peut correspondre à celui de votre établissement bancaire, renforçant la crédibilité de l'appel.

Disposant parfois déjà de vos données personnelles, le fraudeur adopte un ton rassurant mais pressant. Il prétend pouvoir bloquer immédiatement les opérations frauduleuses et annonce l'envoi d'un faux coursier chargé de récupérer votre carte bancaire pour la détruire. Un complice se présente alors à votre domicile et repart avec la carte, qui est ensuite utilisée pour des retraits ou paiements frauduleux.

⚠️ Les bons réflexes

- Ne communiquez jamais vos informations bancaires ou personnelles par téléphone ;
- Ne remettez jamais votre carte bancaire à un tiers ;
- Aucun « code d'annulation de transaction » n'existe ;
- En cas de doute, déposez vous-même votre carte à votre banque.

ALERTE PHISHING : PROFESSIONNELS DE L'AUTOMOBILE : SOYEZ VIGILANTS

Depuis plusieurs mois, des escrocs ciblent les professionnels habilités au Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV) en usurpant l'identité de l'ANTS. Des courriels frauduleux annonçant de faux contrôles sont envoyés, suivis d'appels téléphoniques incitant à installer un logiciel de prise de contrôle à distance (AnyDesk, TeamViewer, etc.).

Sous prétexte de vérification, les fraudeurs récupèrent les identifiants professionnels, puis se reconnectent aux comptes pour émettre frauduleusement des certificats d'immatriculation.

Rappel important : aucun service de l'État ne demande par courriel des informations relatives à une habilitation ou un agrément SIV.

⚠️ Les bons réflexes

- Ne répondez pas aux messages suspects ;
- Ne cliquez sur aucun lien douteux ;
- Ne communiquez jamais vos identifiants ou certificats numériques.





AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉCUPÉRATION ET L'INFILTRATION DE L'EAU DE PLUIE

La Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig s'engage à améliorer le fonctionnement de ses systèmes d'assainissement et à préserver le cycle naturel de l'eau. Dans ce cadre, elle propose une aide financière à tous les foyers souhaitant déconnecter tout ou partie de leurs surfaces imperméables, comme les toitures, terrasses ou cours pavées, du réseau public d'assainissement.

Les aménagements éligibles concernent toute installation permettant de réutiliser ou d'infiltrer les eaux pluviales. Il peut s'agir, par exemple :

- de l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie, avec trop-plein et vidange dirigés vers le jardin,
- de la modification de gouttières,
- de la réalisation d'une tranchée d'infiltration,
- de la création d'un jardin de pluie.

Le montant de l'aide correspond à 50% des dépenses engagées, avec un plafond de 250€ TTC par foyer. Pour les copropriétés, le plafond est de 100€ par logement.

Participer à cette démarche permet de préserver la ressource en eau, de réaliser des économies d'eau potable, notamment en période de sécheresse, et de réduire la saturation des systèmes d'assainissement publics. Cela contribue également à limiter les risques d'inondation en zone urbaine et à anticiper les effets du changement climatique.

CONTACTS ET INFORMATIONS PRATIQUES

Votre demande (avec la liste des pièces à joindre) peut être réalisée directement en ligne sur le site de la Communauté de Communes :
<https://www.cc-molsheim-mutzig.fr/>

Rubrique « Vivre/Habiter » puis « Aide financière eau de pluie »

Un formulaire de demande papier est également disponible sur demande en mairie et l'envoi devra se faire à l'adresse suivante :

Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig

2 route Ecospace

67120 MOLSHEIM

Pour plus d'information, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse : secretariat@cc-molsheim-mutzig.fr (ou tdiebold@cc-molsheim-mutzig.fr pour toute demande technique).

Précisions importantes :

Les frais de livraison ne sont pas inclus dans l'aide.

Une seule demande par foyer et par an.

Sans retour sous 2 mois, le dossier est considéré comme incomplet ou irrecevable.

Sont exclus les nouvelles constructions et les projets soumis à un permis de construire ou à une déclaration préalable.

Grâce à cette aide, chaque foyer peut agir concrètement pour la préservation de l'eau et la protection de notre territoire.

L'eau de pluie : n'en perdons pas une goutte !

Eviter de polluer l'eau

Les produits de démoussage des toits et murs sont toxiques pour les plantes, les animaux aquatiques et s'accumulent dans mon jardin.

- Je traite mon toit le moins souvent possible.
- Après traitement, je déconnecte le récupérateur d'eau pour les prochaines pluies.



Sous le paillage

Le paillage avec les résidus végétaux du jardin (tontes, feuilles mortes, tailles) permet le développement de la vie du sol qui favorise ainsi l'infiltration.



Au fond du jardin

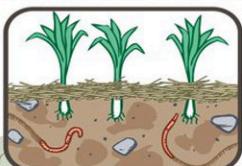
En cas de pluies fortes, l'eau est retenue dans les parties basses du jardin contre un petit modèle de terre. La fine couche d'eau s'infiltra dans l'herbe.

Dans les heures suivant la pluie, le sol peut alors être spongueux.



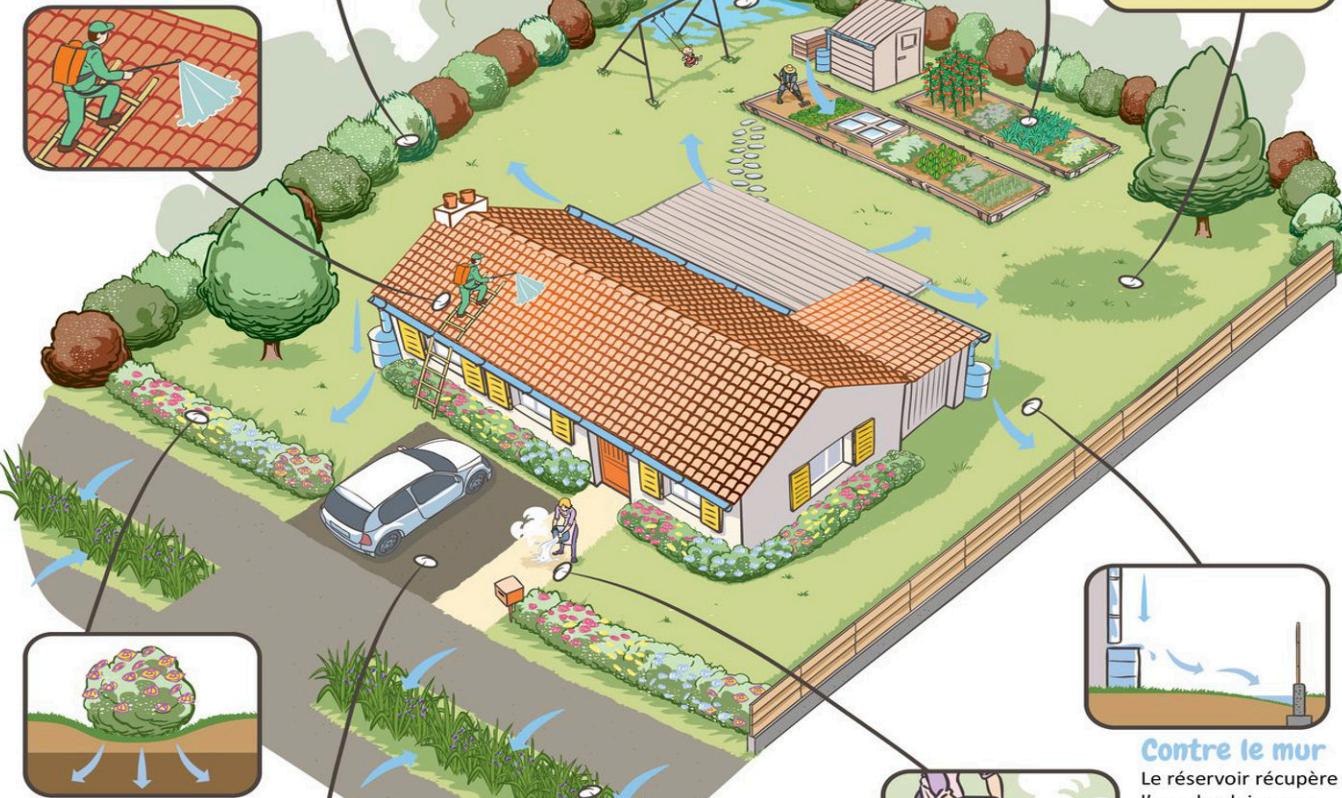
Dans le potager

Le sol, plein de vie, du potager (grâce au compost ajouté et au paillage le protégeant) est très perméable et peut absorber beaucoup d'eau.



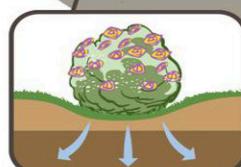
Dans les creux naturels

Le terrain légèrement creux à cet endroit capte plus d'eau, rendant la pelouse plus verte.



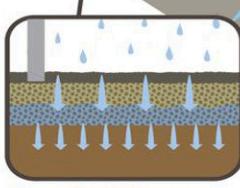
Dans un massif de fleurs

La forme creuse du massif permet de retenir l'eau qui s'infiltrera dans les prochaines 24h.



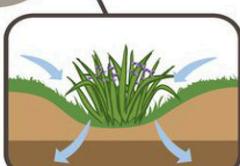
Sous le bitume

La grave drainante :
Sous le sol poreux, ou avec une gouttière s'écoulant dedans, l'eau est retenue dans un massif drainant. Cet espace de rétention en gravier, entouré d'un géotextile laisse l'eau s'infiltrer dans le sol.



Sur l'espace public

La noue publique capte les eaux de la route et du trottoir et remplace les caniveaux grâce à une végétation adaptée.



Dans les allées perméables

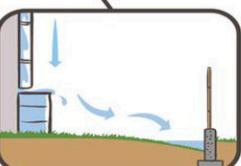
L'allée perméable laisse l'eau s'infiltrer dans le sol.

Attention ce sol infiltre également les produits désherbants.

- Je privilégie alors les méthodes alternatives comme l'eau chaude.

Contre le mur

Le réservoir récupère l'eau de pluie pour l'arrosage. Quand il est plein, il se déverse vers le mur clôture qui retient l'eau le temps qu'elle s'infiltra. Retenir l'eau contre un mur ne le détériore pas et le poids de l'eau d'une pluie ne peut pas le faire céder.



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026 : PENSEZ À VOUS INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les élections municipales se tiendront les dimanches 15 et 22 mars 2026. Pour pouvoir voter, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales de la commune.

Comment vérifier votre inscription ?

Vous pouvez consulter votre situation électorale de manière simple et rapide en ligne : rendez-vous sur le site officiel service-public.fr sur lequel vous pouvez vérifier rapidement votre situation électorale en quelques clics.

S'inscrire ou mettre à jour ses informations. Si vous n'êtes pas encore inscrit ou si vous avez déménagé, changé de nom ou modifié vos coordonnées depuis votre dernière inscription, il est impératif de régulariser votre situation. L'inscription ou la mise à jour sur les listes électorales peut se faire :

- En ligne jusqu'au 4 février 2026, et en mairie, jusqu'au 6 février 2026 dates après lesquelles il ne sera plus possible de voter aux élections municipales de 2026.
- Munissez-vous d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile récent.

MOI AUSSI JE DONNE MES LUNETTES !

Les Lions Clubs sont engagés depuis quelques années dans la collecte de lunettes au profit des pays défavorisés.

Après avoir été triées les lunettes en parfait état sont nettoyées, étalonnées, identifiées et mises en sachet afin que les médecins missionnaires puissent rapidement répondre aux besoins des patients examinés.

Grace à cette opération, en 2022, plus de 5 millions de paires de lunettes collectées ont été remises en état pour être réutilisées dans les pays du monde les plus démunis.

La mairie d'Oberhaslach soutient cette opération par la pose d'un collecteur à côté du collecteur de piles dans le sas d'entrée de la mairie, ouvert à toute heure.



ET DU COTÉ DES PILES, OÙ EN SOMMES NOUS ?

Depuis la mise en place de la collecte des piles en 2020, nous avons collecté 330 kg de piles. Soit, autant de piles qui ont pu être recyclées et réutilisées.

Pour rappel, les piles et batteries ne doivent en aucun cas être jetées avec les ordures ménagères. Les piles rechargeables, une fois hors d'usage, sont reprises de la même façon que les piles classiques.



LA PROCURATION DE VOTE 100 % EN LIGNE : SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE GRÂCE À FRANCE IDENTITÉ

Donner procuration à un proche est parfois indispensable pour participer à la vie démocratique lorsque l'on ne peut pas se rendre au bureau de vote. Cette démarche, longtemps associée à des déplacements en commissariat ou en gendarmerie, est désormais possible 100 % en ligne grâce à France Identité. Pour cela, une condition : avoir une identité numérique certifiée.

Une expérimentation concluante en 2024

Lors des élections européennes et législatives de 2024, l'établissement des procurations de vote dématérialisées avec France Identité a été lancé avec succès. Plus de 100 000 procurations ont été réalisées sans déplacement.

À l'approche des élections municipales prévues les 15 et 22 mars 2026, le ministère de l'Intérieur étend cette possibilité à l'ensemble des scrutins. Les électeurs pourront désormais établir ou résilier une procuration 100 % en ligne grâce à l'identité numérique certifiée de France Identité. Au 6 octobre, près de 400 000 Français en disposent déjà.

Comment obtenir une identité numérique certifiée ?

Pour certifier son identité numérique, il faut :

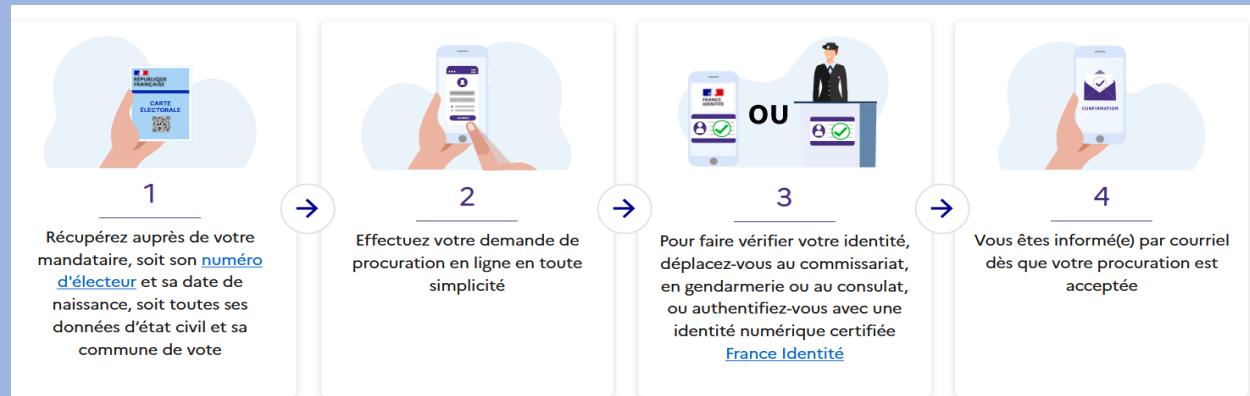
- avoir la carte d'identité format carte bancaire ;
- télécharger l'application France Identité ;
- lancer une demande de certification dans l'application ;
- confirmer ses informations et scanner sa carte d'identité en NFC ;
- se rendre en mairie avec son téléphone, sa carte d'identité et le QR code généré.

À noter : depuis mars 2025, la certification peut être faite directement lors de la remise d'une nouvelle carte d'identité en mairie.

Pour les usagers détenteur d'une ancienne CNI qui n'est pas encore arrivée à échéance, ils peuvent demander gratuitement le renouvellement de leur titre pour bénéficier de l'identité numérique, à condition d'être âgé d'au moins 18 ans, de réaliser une pré-demande auprès de France Titres sur le site ants.gouv.fr et de pouvoir restituer leur ancienne carte d'identité.

Pour informer les usagers, un kit de communication (flyer d'information, motion design...) sera prochainement mis à la disposition des mairies dans l'Espace mairies : <https://moncompte.ants.gouv.fr/connexion>

PROCURATION 100 % EN LIGNE : COMMENT ÇA MARCHE ?



RECRUTEMENT DE CONCILIATEURS DE JUSTICE : LE TRIBUNAL DE PROXIMITÉ A UN MESSAGE POUR VOUS !

Participer à l'apaisement de notre quotidien ? Savoir écouter et favoriser le dialogue ? Si cela vous intéresse, devenez conciliateur de justice.

En rendant obligatoire le recours à une tentative amiable de règlement des litiges lorsqu'ils portent sur une somme de moins de 5.000 €, la loi de modernisation de la justice du 21ème siècle a souhaité renforcer le rôle des conciliateurs de justice.

La conciliation permet de trouver une solution amiable à un litige grâce à l'intervention d'un tiers : le conciliateur de justice. Ce mode de résolution des conflits s'inscrit au cœur de la vie des territoires dans la mesure où les permanences de conciliation se déroulent en majorité dans les mairies. Il s'agit d'une dynamique positive que nous devons encore renforcer.

À L'ÉCOUTE DES CITOYENS ET AU SOUTIEN DE LA CONCORDE

Le conciliateur est un auxiliaire de justice bénévole et assermenté qui intervient pour résoudre un litige entre plusieurs personnes. Il peut agir en dehors du cadre judiciaire ou pendant un procès, soit à la demande d'une ou des parties, soit désigné par le juge.

La conciliation est gratuite et permet de régler de nombreux conflits civils du quotidien : impayés, problèmes de voisinage, différends entre locataires et propriétaires, litiges de consommation, malfaçons de travaux, etc.

Le conciliateur écoute les parties afin de prendre en considération les différents points de vue et trouver une solution adaptée à la situation. En cas d'accord même partiel, un constat peut être signé par les parties et le conciliateur. En cas d'échec, les parties peuvent saisir le juge ou poursuivre la procédure en cours.

Les résultats sont généralement rapides et satisfaisants pour les parties. Ce mode de résolution amiable permet ainsi d'économiser du temps et des ressources pour la collectivité et les citoyens.

POUR DÉVELOPPER LES PERMANENCES DE CONCILIATION, IL NOUS FAUT DES CONCILIATEURS

Pour nous permettre de maintenir la conciliation au plus proche des citoyens, nous devons renforcer notre équipe locale de conciliateurs de justice. Nous agissons et recrutons sur le ressort judiciaire de Saverne et Molsheim, principalement sur les cantons d'Obernai, Saverne, Bouxwiller et Sarre-Union.

Pour devenir conciliateur de justice, il faut être majeur, jouir de ses droits civiques et politiques, n'être investi d'aucun mandat électif dans le ressort d'exercice des fonctions, ne pas exercer actuellement d'activité judiciaire à quelque titre que ce soit.



50%

des conciliations se tiennent dans une mairie, 30% devant les juridictions et 20% dans les maisons de justice et du droit

51 %

de taux de réussite toutes affaires terminées confondues

Si vous êtes intéressé, merci de prendre contact ou d'adresser un courrier de motivation accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité (recto-verso) au :

TRIBUNAL DE PROXIMITE, Magistrate coordonnatrice
3 rue du Maréchal Kellermann, CS 69116, 67129 MOLSHEIM Cedex
recrutement.conciliateur.tj-saverne@justice.fr
Téléphone : 03.88.49.72.49

Nous sommes à disposition pour tous renseignements complémentaires.

La Collectivité européenne d'Alsace en action à OBERHASLACH



[Votre vie quotidienne à OBERHASLACH]

- ⊕ **100 000 €** pour les travaux, rue du Moulin



- ⊕ **20 340 €** à la Maison de la Nature Bruche Piémont pour l'éducation à l'environnement
- ⊕ **5 990 €** à des particuliers pour la rénovation de leur logement
- ⊕ **475 €** au ski club (aide au dynamisme du club)

➔ **1 412** arbres plantés avec notre soutien



Monique Houlné & Frédéric Bierry,
conseillers d'Alsace du canton de Mutzig

[Mobilités] Dans le secteur, nous sommes intervenus pour votre sécurité sur les routes :

- ❖ A **Urmatt/Niederhaslach**, sur la RD 1420, à hauteur de la scierie SIAT, nous avons repris les enrobés – **300 000 €**
- ❖ A **Mutzig**, nous avons changé la couche de roulement du Viaduc et du giratoire sur la RD 392. Ces opérations ont nécessité un investissement de près de **60 500 €**
- ❖ Sur **Heiligenberg**, nous avons remplacé les barrières et repris la chaussée de la RD 704. Plus loin, sur le pont de la RD 1420, nous avons changé les joints d'étanchéité – **135 800 €**



[Sport/Jeunesse] le chantier de la piscine de Mutzig est lancé depuis cet automne !

Projet majeur du territoire, le chantier de la piscine vient de commencer. Elle comprendra huit lignes de nage, un bassin d'activités, des équipements de balnéothérapie et un espace bien-être. Cette infrastructure permettra notamment aux collégiens du secteur d'apprendre à nager. Nous soutenons ce projet à hauteur de **800 000 €**.



CONTACT

Délégation territoriale Ouest Alsace
1 route de Maennolsheim - 67700 SAVERNE
www.alsace.eu



Contactez
vos élus



Actualités



CHIENS TENUS EN LAISSE : UN RAPPEL DES RÈGLES À RESPECTER

Pour que la cohabitation entre promeneurs, riverains et animaux se déroule dans les meilleures conditions, il est important de rappeler quelques règles simples prévues par le Règlement Sanitaire Départemental du Bas-Rhin (RSD 67). Celles-ci visent à garantir la sécurité de tous, le respect de l'espace public et la protection de la faune locale.

Ce qu'il faut savoir :

Dans le village, dans nos rues, sur nos places, les chiens doivent être tenus en laisse. Cette précaution permet de prévenir les accidents, d'éviter les conflits avec d'autres chiens, piétons ou cyclistes tout en gardant le contrôle de votre animal.

En forêt, du 15 avril au 30 juin, période de reproduction de la faune sauvage, **les chiens doivent rester sur les allées forestières et être tenus en laisse.** Un chien est considéré divaguant s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître ou hors de portée de voix.

Ces règles visent à assurer la sécurité publique et le bien-être de tous. **Nous appelons donc à la vigilance de tous les propriétaires de chiens qui doivent être conscients de ces obligations.**

L'EAU À OBERHASLACH : INFORMATIONS ET CONTACTS UTILES

L'eau, ressource précieuse et quotidienne, traverse chaque foyer d'Oberhaslach sans que l'on y prête toujours attention. Derrière cette apparente simplicité se cache un réseau complexe, dont la gestion et l'entretien sont assurés par le SDEA, afin de garantir une eau potable de qualité et un service fiable pour tous les habitants.

En cas de fuite, d'incident ou d'urgence, des équipes spécialisées restent disponibles pour intervenir rapidement et sécuriser le réseau.

Service relation usagers-clients

Du lundi au vendredi, 7h30 – 17h30 : 03 88 19 29 99



Permanence 24h/24 – 7j/7

Soirs, nuits, week-ends et jours fériés : 03 88 19 97 09

Fuites et entretien :

Les fuites situées sur la partie publique du réseau relèvent de la responsabilité du SDEA. Les installations privatives, situées après le compteur, nécessitent un entretien à la charge des habitants et l'intervention d'un professionnel en cas de réparation.

Urgences techniques :

À Oberhaslach, les incidents sur le réseau d'eau potable relèvent du SDEA, tandis que les interventions sur le réseau d'assainissement sont coordonnées par le service clients de l'Eurométropole de Strasbourg (03 68 98 51 75).

Il arrive que des travaux provoquent une coloration passagère de l'eau ou de légers dépôts : cela n'affecte en rien sa qualité. Il est conseillé de laisser couler l'eau quelques minutes afin de purger les canalisations domestiques.

Enfin, le SDEA ouvre régulièrement ses portes aux passionnés des métiers de l'eau. Les offres de recrutement sont accessibles sur www.sdea.fr

TRAVAUX DANS LA RUE DU MOULIN, OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Le chantier de la rue du Moulin a débuté au mois de mai 2025. Initialement, la commune souhaitait refaire la voirie, mais l'étude du projet a rapidement mis en évidence la nécessité de rénover également l'ensemble des réseaux d'assainissement, d'eau potable et d'éclairage public.



La Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, maître d'ouvrage, a donc décidé de remettre à neuf le réseau d'assainissement depuis l'intersection entre la rue du Moulin et la rue du Nideck jusqu'au pont de la Hasel.

Ce réseau est désormais scindé en deux parties : une conduite dédiée aux eaux usées ainsi qu'une canalisation réservée à la collecte des eaux pluviales.

L'entreprise Eiffage, en charge des travaux, a posé et mis en service le réseau d'eaux pluviales du côté droit de la chaussée. Les gouttières des habitations y sont partiellement raccordées.

Le réseau d'eau potable, dont les canalisations dataient de 1922, a également été remplacé jusqu'aux dernières habitations de la rue. Il est aujourd'hui opérationnel dans son intégralité. Profitant de l'ouverture de la tranchée, la Communauté de Communes en a profité pour renouveler la portion de conduite alimentant le réservoir de Niederhaslach, située sur une cinquantaine de mètres dans la rue du Moulin.

La seconde phase des travaux, engagée à l'automne, a porté sur le remplacement des conduites d'assainissement situées côté gauche de la rue. Dans le même temps, le gestionnaire du réseau électrique a procédé à un renforcement des lignes existantes. L'entreprise Pontiggia intervient également pour la mise en place du nouveau réseau d'éclairage public.

Aujourd'hui, ces différentes interventions sont presque achevées. Il reste à poser l'enrobé final et à achever l'installation de l'éclairage public avant la réception complète du chantier. La commune tient à remercier chaleureusement les riverains pour leur patience et leur compréhension tout au long de cette période de travaux.



Ce collecteur en travaux est situé entre le pont de la Hasel et l'écluse.

Cet édifice reçoit les eaux usées provenant du haut du village ainsi que celles venant du Klintz et sont dirigées vers la station de traitement de Niederhaslach.



Au niveau du pont de la Hasel, les eaux pluviales provenant des hauteurs de la rue du Moulin ont été raccordées à l'installation existante pour être dirigées vers la Hasel.



Branchements sur le nouveau réseau d'eau potable.



Environnement



Tribune d'un chercheur local : la biodiversité, un avenir commun qui se joue dans nos décisions d'aujourd'hui !

Dans une tribune publiée sur Rue89 Strasbourg, François Criscuolo, chercheur au CNRS et habitant de notre commune, propose une analyse claire et accessible des enjeux liés à l'effondrement de la biodiversité. Il rappelle que la disparition rapide des espèces n'est pas un phénomène lointain : elle influence directement notre alimentation, notre santé, nos paysages et l'équilibre de nos écosystèmes.

François Criscuolo montre comment les choix individuels et collectifs, qu'il s'agisse de nos habitudes de consommation, de pratiques agricoles, d'aménagement du territoire ou de décisions publiques, conditionnent déjà les conditions de vie des générations futures. Il invite chacun à dépasser les idées reçues, à s'informer et à participer activement aux actions qui permettent de préserver un environnement durable.

Pour lire l'intégralité de sa réflexion, rendez-vous sur Rue89 Strasbourg : <https://www.rue89strasbourg.com/biodiversite-avenir-commun-352325>

PRÉPARER LA FORÊT D'OVERHASLACH AUX DÉFIS DU CLIMAT

Après 4 années marquées par d'importants déperissements en forêt communale (de 2018 à 2022), la commune a souhaité investir dans le reboisement de certaines parcelles.

2 projets de reconstitution de peuplements forestiers ont été menés de 2022 à 2025 pour une surface totale de 4 hectares.

Afin de préparer la forêt à faire face au climat de demain, des plantations d'essences de provenances méridionales ont été réalisées : Pin laricio de Corse, Pin de salzmann, Cèdre de l'Atlas, Chêne pubescent. Ces essences, plus résistantes aux périodes de forte chaleur et sécheresse viennent compléter la régénération naturelle qui s'installe spontanément en forêt d'Oberhaslach : Sapin pectiné, Chêne sessile, Douglas, Pin sylvestre, Hêtre...

La diversité des essences permet une plus grande résistance des forêts face aux événements météorologiques (tempêtes, sécheresses...) et aux menaces d'origines biotiques (insectes, champignons et pathogènes).

Au total ce sont 5000 plants qui ont été installés pour un investissement global de 45 000 €. Grâce à la participation de l'Etat (plan de relance – 13 500 €) et de la Collectivité Européenne d'Alsace (plan de rebond – 8 000 €), la moitié des dépenses a fait l'objet d'un financement par des subventions.

La totalité des surfaces plantées a été clôturée pour protéger ces investissements de la dent des cervidés.

Encadrés par notre technicien forestier de l'Office National des Forêts, ces projets ont été réalisés par des entreprises locales : Broyage Nicolas & fils (Oberhaslach), Alsace Forêt (Lutzelhouse), Wingert Yann (Balbronn).

Environnement, changement climatique, ressource en bois, loisirs... investir pour la forêt est nécessaire pour notre avenir et celui des générations futures.



Le 18 octobre, le Conseil Municipal sur le terrain aux côtés de notre forestier Jonathan VIERLING

LES ALTERNATIVES À LA VOITURE POUR LES CYCLISTES ET RANDONNEURS À OBERHASLACH

Partir à vélo ou à pied autour d'Oberhaslach permet de profiter pleinement des paysages et de la nature environnante. Pour faciliter ces escapades, plusieurs solutions pratiques remplacent la voiture individuelle.

Le Transport à la demande : Auto Com'

La Communauté de Communes de la région de Molsheim-Mutzig propose le service « Auto Com' », qui dessert Oberhaslach et 17 autres communes. Il suffit de réserver votre trajet à l'avance pour rejoindre gares, points de départ de balades ou rendez-vous. Le véhicule vient vous chercher à l'heure convenue et vous amène à destination.

Le service fonctionne du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 17h, et il est accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour réserver,appelez le 03 67 43 02 18 ou écrivez à reservation-autocom@adiate.fr

Les tarifs sont très abordables, avec des carnets de 10 tickets à 30 €. Pensez à annuler au moins la veille pour éviter toute pénalité.

Louer un vélo à Mutzig ou Molsheim

Si vous arrivez sans vélo, plusieurs options de location sont disponibles. Trace Verte, à l'ancienne gare de Mutzig, propose VTT et vélos à assistance électrique, ainsi que des conseils d'itinéraires et un atelier de réparation. L'Office de Tourisme Molsheim-Mutzig offre également des vélos à assistance électrique, principalement durant la période estivale, idéaux pour explorer les pistes cyclables sans effort.

Combiner vélo et transport à la demande

Pour les randonneurs souhaitant effectuer un circuit sans revenir au point de départ, il est pratique de louer un vélo puis d'utiliser Auto Com' pour retourner au village ou récupérer un véhicule. Lors de la réservation, signalez simplement si vous transportez un vélo ou une remorque afin que le chauffeur puisse anticiper.

Conseils pratiques pour vos sorties

- Vérifiez les horaires et réservez votre transport 24 h à l'avance.
- Emportez un antivol, un gilet haute visibilité et un kit de réparation basique.
- Privilégiez le vélo électrique pour les longues boucles avec un fort dénivelé.



Environnement



FRELON ASIATIQUE : MIEUX LE RECONNAÎTRE, MIEUX LE SIGNALER

Depuis quelques années, un visiteur venu d'ailleurs s'installe discrètement dans nos paysages. Le frelon asiatique «*Vespa velutina*» progresse inexorablement et a trouvé, en Alsace notamment, un territoire où sa présence s'est nettement renforcée depuis 2023. Classé espèce invasive par l'Union Européenne, il fait désormais partie de ces nouveaux enjeux auxquels nos communes doivent faire face.

Un insecte reconnaissable entre tous

Bien qu'il puisse être confondu avec son cousin européen, le frelon asiatique possède des traits qui ne trompent pas : un thorax sombre presque noir, un unique anneau orangé éclatant sur l'abdomen, et ces pattes bicolores dont les extrémités jaunes semblent éclairer son vol. Moins imposant que le frelon européen, il n'en demeure pas moins impressionnant, surtout lorsqu'il évolue près de son nid, vaste sphère de papier façonnée dans les arbres ou à l'abri de nos constructions.

Un prédateur qui bouleverse l'équilibre naturel

La présence du frelon asiatique ne serait pas aussi préoccupante si son appétit n'était pas si féroce. En une seule saison, un nid peut consommer plus de 11 kg d'insectes polliniseurs, ravageant silencieusement ce que la nature met tant de temps à construire. Les abeilles, déjà fragilisées, figurent parmi ses victimes privilégiées : on estime qu'il serait responsable d'environ un quart des pertes de colonies.

À travers elles, c'est tout un pan de notre biodiversité qui vacille. Ce que nous percevons comme un simple insecte devient alors l'un des acteurs d'un déséquilibre beaucoup plus vaste.

Que faire face à sa présence ?

Le premier geste, et le plus important, est de ne jamais intervenir soi-même. Le frelon asiatique n'est pas agressif à distance, mais il défend son nid avec une détermination redoutable dès lors que l'on s'en approche trop. Si vous observez un nid, signalez immédiatement sur www.lefrelon.com et écrivez en complément un mail à referentfa67@gmail.com

Comment prévenir son installation ?

Si l'on ne peut empêcher totalement son arrivée, quelques gestes simples contribuent à limiter son implantation : surveiller régulièrement jardins et bâtiments au printemps, prêter attention aux petites constructions sphériques qui pourraient annoncer un nid naissant, éviter les sources de nourriture à l'extérieur, ou encore protéger les ruchers lorsque c'est nécessaire.

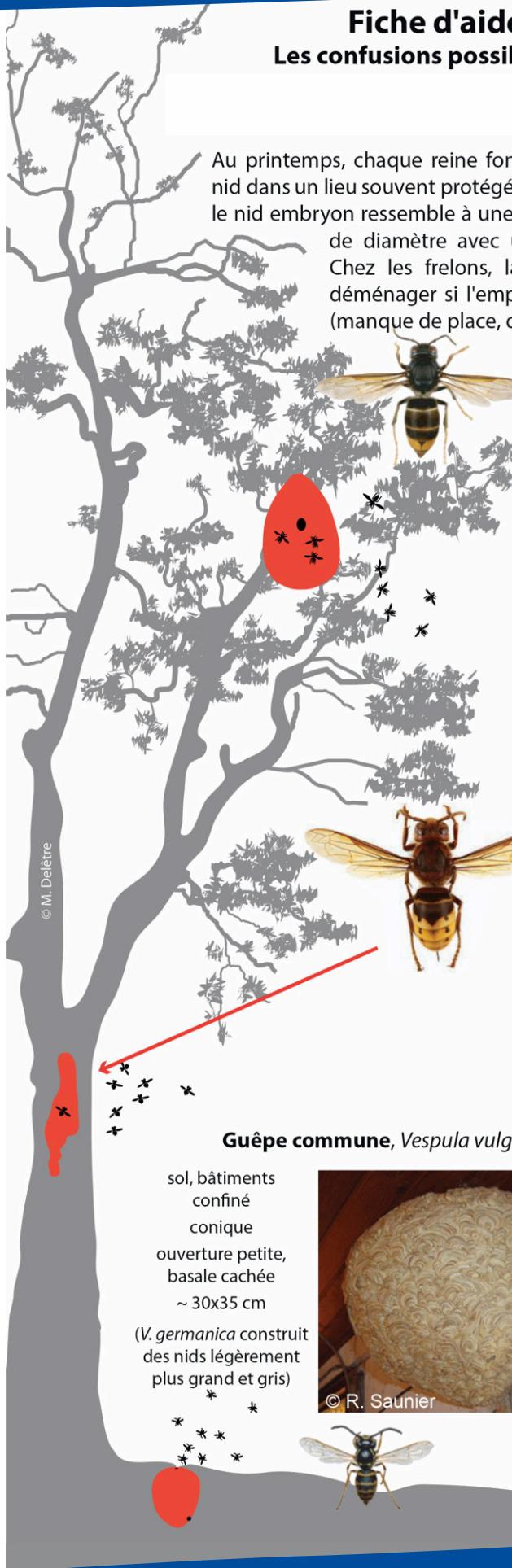
Une vigilance collective

La lutte contre le frelon asiatique n'est pas l'affaire d'un seul spécialiste : elle repose sur une vigilance partagée. En restant attentifs et en signalant rapidement ce que nous observons, nous contribuons tous à protéger la biodiversité qui nous entoure.

C'est ainsi, pas après pas, que notre commune continue de préserver la richesse de son environnement.

Fiche d'aide à l'identification

Les confusions possibles parmi les nids de guêpes



Guêpe commune, *Vespa vulgaris*

sol, bâtiments
confiné
conique
ouverture petite,
basale cachée
~ 30x35 cm

(*V. germanica* construit
des nids légèrement
plus grand et gris)



buissons moins de 2m
conique
ouverture petite, basale
excentrée
~ 20x25 cm



Scannez



Associations

L'ERMITAGE SAINT-FLORENT, UNE NOUVELLE PAGE POUR UN LIEU EMBLÉMATIQUE



L'Ermitage Saint-Florent fait partie de ces lieux qui racontent une belle aventure humaine.

Composé d'une grande salle et de deux bâtiments annexes, il a vu le jour entre 1946 et 1975 grâce à la détermination des curés KLEIN et JAEG et à l'engagement de nombreux bénévoles. Ensemble, ils ont donné vie à un site d'accueil qui allait devenir un véritable repère pour de jeunes générations.

Avant ces constructions, les groupes logeaient comme ils pouvaient : dans le hangar du presbytère, dans les granges voisines ou encore sous la tente, en forêt et près des maisons forestières. Les archives paroissiales témoignent de cette intense activité : plus de 4 000 jeunes accueillis en 1948, et près de 12 000 en 1955 ! Un chiffre impressionnant pour l'époque, et le signe d'un lieu vivant, ouvert et solidaire.

Depuis 2023, Jean-Luc SCHNELZAUER a repris la présidence de l'association de l'Ermitage Saint-Florent. À son arrivée, un constat s'est imposé : les bâtiments avaient besoin d'une sérieuse remise à niveau. Les premiers travaux ont concerné les sanitaires et les couchages du bâtiment Saint-André (22 000 €), suivis d'une remise en peinture et de l'achat de matériel pour le foyer (15 000 €).

Mais, au fil des locations, d'autres problèmes sont apparus : toiture vieillissante, isolation insuffisante, chauffage et électricité à revoir... L'estimation globale des travaux s'élevait alors à un montant de 300 000 à 350 000 €. Une somme bien trop importante pour les moyens de l'association.

Après concertation avec Monsieur le Maire, une réunion a rassemblé le Conseil de Fabrique, les représentants de l'association et la municipalité. Ensemble, ils ont trouvé une solution : la commune reprendra le site pour l'euro symbolique, avec le projet d'y créer une résidence à vocation sociale pour les seniors. Une belle façon de donner une nouvelle vie à ce lieu empreint d'histoire et de solidarité.

L'association, quant à elle, continue d'exister et de faire vivre l'esprit de l'Ermitage.

Elle maintient notamment sa vente de fleurs du 8 mai, qui demeure son rendez-vous annuel phare et une ressource essentielle pour soutenir son action.

Désormais, ses membres épauleront la commune dans l'entretien courant du site, tandis que la gestion de la salle sera assurée par la municipalité, dans l'attente de la concrétisation du projet de résidence.

Une transition en douceur, dans le respect de l'histoire et de la vocation de ce lieu emblématique.

ILS SONT NÉS*

- ♣ le 12 février 2025 est née Malya HAULTCOEUR fille de Enola MORAWSKI et Kévin HAULTCOEUR
- ♣ le 16 février 2025 est née Lucia WEBER DANIELIS fille de Margot DANIELIS et de Lucas WEBER
- ♣ le 20 mars 2025 est né Bastien SCHWEBELEN fils de Julia et Jean-Philippe SCHWEBELEN
- ♣ le 8 mai 2025 est née Maylee GUTMANN fille de Mélody et Mathieu GUTMANN
- ♣ le 26 août 2025 est née Ambre SCHELL fille de Charlotte GRISOT et Victorien SCHELL
- ♣ le 12 novembre 2025 est née Lise LAURETTE MAURER fille de Laetitia LAURETTE et Emmanuel MAURER



ILS SE SONT PACSÉS*

- ♣ le 18 mars 2025 : Margot DANIELIS et Lucas WEBER
- ♣ le 20 mai 2025 : Lise SABBAH et Brandon COROUGE
- ♣ le 3 juin 2025 : Laura STRUB et Yoann STROH
- ♣ le 7 octobre 2025 : Laurence METZ et Pierrick KLEIN

- ♣ le 4 janvier 2025 : Yaëlle GAVIGNON et Mathieu SYLVAIN
- ♣ le 28 février 2025 : Pauline VIEIRA et Timothée WILM
- ♣ le 30 mai 2025 : Joëlle DEININGER et Jean-Paul HELMLING
- ♣ le 31 mai 2025 : Brigitte DUBLER et Maxime ZERR
- ♣ le 12 juillet 2025 : Jennifer NOURI et Gaëtan CHARTON
- ♣ le 19 août 2025 : Séverine VIEIRA et Mathieu ZISSEL
- ♣ le 23 août 2025 : Hélène KARCHER et Joané SCHWEBEL
- ♣ le 30 août 2025 : Laetitia BODIN et Jean Marc WEYER
- ♣ le 6 septembre : Jennifer DELMOTTE et Gilles FUGMANN
- ♣ le 20 septembre : Esméralda SALEL et Nicolas SCHUMACHER



ILS SE SONT MARIÉS*

*Informations publiées avec l'accord préalable des personnes concernées, conformément à la réglementation en vigueur.

ILS NOUS ONT QUITTÉS...

- ♣ le 5 janvier 2025 : Lucienne DENNI à l'âge de 90 ans
- ♣ le 13 janvier 2025 : André GEYER à l'âge de 70 ans
- ♣ le 27 janvier 2025 : Nathalie JUNGER à l'âge de 88 ans
- ♣ le 14 février 2025 : Marie-Louis MATHIS à l'âge de 90 ans
- ♣ le 28 avril 2025 : Gaston HEMMERLÉ à l'âge de 89 ans
- ♣ le 29 avril 2025 : Jacqueline DEMMERLÉ à l'âge de 89 ans
- ♣ le 6 juin 2025 : Annette STAHL à l'âge de 97 ans
- ♣ le 9 novembre 2025 : Albert ERHART à l'âge de 76 ans



OBERHASLACH ACCUEILLE UN NOUVEAU DUO À LA BOULANGERIE

Depuis le 1er décembre, l'odeur du pain chaud qui s'échappe de la boulangerie d'Oberhaslach porte la signature d'un nouveau duo : Mario CONTE, originaire de Mundolsheim, 22 ans, et sa compagne Alizée FRITSCH, 24 ans, originaire de Wisches. Tous deux unissent leurs compétences et leur énergie pour écrire une nouvelle page de la vie du commerce.

Mario découvre véritablement le métier en 2018, lors d'un apprentissage de 4 ans ponctué d'un CAP puis d'un Brevet Professionnel. Très vite, il comprend que la boulangerie n'est pas seulement un savoir-faire, mais une discipline vivante et exigeante où chaque détail compte. Son parcours professionnel débute à la boulangerie du Schluthfeld à Strasbourg, avant que le changement de propriétaire ne l'incite à prendre un nouveau départ. Direction Obernai, à la boulangerie Bannette «Buchberger», où il est chaleureusement recommandé. C'est là qu'il rencontre Alizée.

À chaque expérience, Mario poursuit un objectif clair : apprendre, tester des recettes, observer les réactions d'une pâte selon l'humidité ou la température, comprendre ce qui fonctionne ou non. «Chaque ingrédient a son caractère, sa température idéale. C'est une vraie science.» Il revendique le droit à l'erreur, indispensable selon lui pour créer les pains et viennoiseries les plus aboutis.

Par la suite, l'envie d'explorer le monde pousse Mario à partir en Australie, avant que l'appel du cœur ne le ramène plus tôt que prévu. Tous deux souhaitent alors se lancer dans une aventure à leur image en reprenant une boulangerie. C'est désormais chose faite avec la reprise de la boulangerie d'Oberhaslach. Ils ont choisi de conserver l'équipe en place, tout en insufflant progressivement leur vision. Pour mettre en œuvre leur vision, Mario restera aux fourneaux, tandis qu'Alizée prendra en charge la vente et la présentation des produits.

Mario souhaite revoir entièrement la gamme de pains, développer une offre traiteur et proposer des produits capables de satisfaire chacun. Pour lui, l'artisanal n'est pas un simple mot : il s'agit d'un engagement quotidien, d'un travail fait main, pensé et réalisé sur place. La maîtrise du geste, la qualité des ingrédients, le respect du temps de fabrication et l'usage de produits locaux occupent une place centrale dans ses valeurs. «Mon but est simple : être fiers de ce que nous vendons.»

Tous deux se laissent quelques mois pour façonnner une boulangerie à leur image.



Mario et Alizée

Une nouvelle étape pour la boulangerie

La boulangerie, qui avait déjà connu un tournant il y a quelques années avec l'arrivée de Michael DELLENBACH, entre aujourd'hui dans un nouveau chapitre avec l'arrivée de Mario et Alizée.

Aux côtés de Michael, ses parents Joëlle et Jean-Marc ont également contribué au quotidien de la boulangerie, participant à son fonctionnement et à la fidélisation de la clientèle.

Aujourd'hui, nous leur souhaitons à tous les trois une très belle continuation dans leurs projets et accueillons avec plaisir l'énergie curieuse, la complémentarité et la sensibilité artisanale de Mario et Alizée, qui souhaitent faire évoluer la boulangerie à leur rythme, avec une envie sincère d'y apporter leur identité.



Lundi à Mardi
de 6h à 12h30 et de 15h30 à 18h30



03.88.50.91.40

Samedi
de 6h à 12h30



Dimanche
de 7h à 12h

[Boulangerie](#)
[Pâtisserie Conte](#)



ZOOM SUR LE GARAGE OBERAUTO : CÉDRIC NAAS REPREND LE VOLANT

Depuis le 1^{er} septembre, le Garage OBERAuto entame un nouveau chapitre avec l'arrivée de Cédric NAAS, 37 ans, qui succède à Sylvain GIRARD après 10 années d'activité.

Un passionné au parcours solide

Issu d'une famille investie dans le sport mécanique, Cédric développe très tôt un intérêt marqué pour la technique, d'abord sur les motos puis naturellement vers l'automobile. Son parcours débute par un CAP chez Citroën, suivi d'une mention diésliste et d'un Bac Pro Automobile. Des formations sur les véhicules hybrides et électriques viennent compléter cet ensemble cohérent.

Il passe ensuite 19 ans chez Volkswagen, où il développe de solides compétences en mécanique générale, diagnostic, électricité et interventions pare-brise.

Un choix évident : entreprendre dans son village

À un moment de sa carrière, deux voies s'offrent à lui : évoluer vers un poste de chef d'atelier ou se lancer à son compte. Déjà installé à Oberhaslach, la possibilité de reprendre le garage de son village apparaît comme une évidence. C'est pour lui l'occasion de préserver un service de proximité auquel il tient tout particulièrement.

La passation avec Sylvain GIRARD s'est réalisée naturellement. Cédric poursuit l'activité dans la même philosophie, avec une offre complète alliant mécanique toutes marques, réparations courantes, interventions climatisation, diagnostic électronique et prestations pare-brise.

Le garage, parfaitement équipé, dispose de quatre ponts ainsi que de l'outillage nécessaire pour intervenir sur l'ensemble des véhicules, y compris les plus récents. Un service de gardiennage de roues hiver est également proposé pour celles et ceux qui manquent d'espace de stockage.

Une dynamique appelée à se poursuivre

Avec une activité en plein développement, Cédric n'exclut pas de recruter par la suite un apprenti afin de transmettre son savoir-faire et de continuer à faire vivre l'esprit artisanal du garage.

Il souhaite remercier la clientèle fidèle de longue date, ainsi que les nouveaux clients qui lui font confiance depuis cette reprise.

Nous souhaitons une bonne retraite à Sylvain GIRARD et adressons à Cédric tous nos vœux de réussite pour cette nouvelle étape professionnelle.



Du lundi au vendredi : de 7h à 12h et de 13h à 18h
Samedi : de 7h à 12h



Zone artisanale
5A rue du Klintz 67280 OBERHASLACH



garage@oberauto.fr

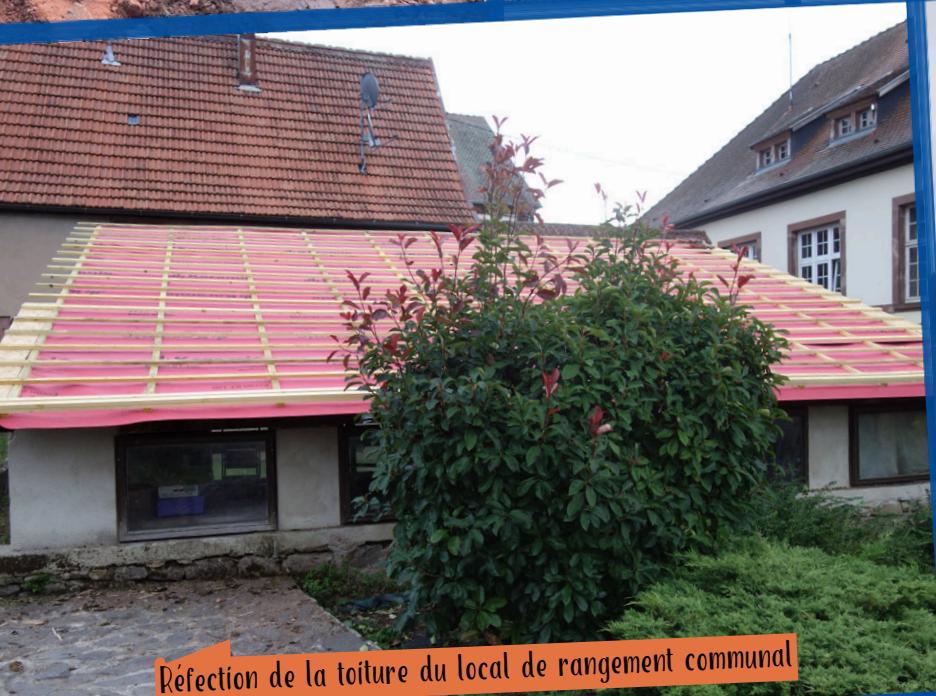


03 88 81 31 47

LE JOURNAL D' OBERHASLACH



Retour en images





Le 9 septembre, le Repair Café de Still a accueilli à Oberhaslach 44 objets.

24 ont été réparés, évitant 71 kg de déchets.

4 restent réparables moyennant une action complémentaire, et 16 ont été dirigés vers la déchèterie.
Avec 54 % d'objets remis en état, le bilan est très satisfaisant !



Cet automne, du club nature à la fête de l'arbre,
la Maison de la nature proposait de nombreuses animations pour petits et grands !



Le 12 octobre, la traditionnelle marche populaire du Ski-Club

Retour en images





🎄 Nos bénévoles ont installé les décorations de Noël, animant les rues et insufflant l'esprit des fêtes.
Merci à toutes et tous, sur le terrain comme en coulisses ! ✨



Retour en images



Féerie de Noël : à l'heure de notre marché, du chant des enfants des écoles, de nos musiciens et de nos commerçants et artisans locaux





Fête de Noël de nos aînés



Fête de Noël des enfants



Prochainement à Oberhaslach



JANVIER

DATES & HORAIRES	MANIFESTATIONS	LIEUX	ORGANISATEURS
Vendredi 9 à 19h	Cérémonie des vœux du Maire 03.88.50.90.15	Salle des fêtes	Commune d'Oberhaslach
Samedi 17	Turnoi de football vétérans	Salle des fêtes	F.C HASLACH
Dimanche 18	Turnoi de football séniors	Salle des fêtes	F.C HASLACH

FÉVRIER

DATES & HORAIRES	MANIFESTATIONS	LIEUX	ORGANISATEURS
Samedi 7 à 15h	Carnaval des enfants 03.88.50.90.15	Salle des fêtes	Commune
Samedi 14 à 19h	Nutty White Party 06.72.49.31.38	Salle des fêtes	Conscrits Forewer

MARS

AVRIL

DATES & HORAIRES	MANIFESTATIONS	LIEUX	ORGANISATEURS
Samedi 18	Soirée années 80	Salle des fêtes	Conscrits 2007/2008

MAI

DATES & HORAIRES	MANIFESTATIONS	LIEUX	ORGANISATEURS
Vendredi 8 de 8h à 18h	Vente de fleurs	Salle des fêtes	Ermitage Saint Florent

La municipalité vous souhaite
une belle et heureuse année 2026 !